

## La vie dans les camps

Une des principales caractéristiques de l'internement des nomades est le placement en détention quasi-systématique de familles entières, vieillards et nourrissons compris. Les enfants constituent souvent la moitié des détenus des camps.



Archives J. Sigot



Archives Centre de la Résistance de Thouars (79)

Dans l'ensemble des camps, les conditions de logement et d'hygiène sont déplorables. Les baraques offrent une protection aussi glaciale l'hiver qu'étouffante l'été.

Les camps sont souvent construits dans des plaines à la merci des éléments naturels. Tous les rapports rédigés par les chefs de camp mettent l'accent sur l'indigence des nomades.

Les enfants vont pieds nus dans la boue. Les nomades n'ont même pas de vêtements de rechange.

---

**Le dénuement des internés s'explique par les conditions dans lesquelles ils furent arrêtés, la plupart d'entre eux ayant été contraints d'abandonner tous leurs biens, y compris les vêtements, lors de leur arrestation.**

---

L'insalubrité se traduit par la présence de vermine et de rats. Le manque de soins aggrave les maladies. La malnutrition est présente dans tous les camps. Les internés pâtissent des pénuries alimentaires et des détournements de nourriture par le personnel des camps.

Leur situation alimentaire est plus critique que celles d'autres internés car l'ensemble du groupe familial étant en détention, ils ne peuvent bénéficier d'aucun colis venant de l'extérieur. Sur l'ensemble des camps, tous les témoignages font état de souffrances liées à la faim et de la faiblesse qui en découle. Les Tsiganes ne supportent pas leur internement et les évasions sont nombreuses. Une majeure partie d'entre eux est toujours reprise après quelques jours, souvent à cause de la complicité active de la population qui les dénonce à la gendarmerie.

A Montreuil-Bellay, où les évasions sont nombreuses en 1944, les nomades en fuite voient se dresser contre eux des fermiers des environs qui les reconduisent au camp, la fourche en main.

## La vie dans les camps



Montreuil-Bellay - (Archives Jacques Sigot/Soeurs Franciscaines Missionnaires de Paris)

### Lettre des nomades du camp de Montlhéry, du 2 novembre 1941, adressée au préfet

«J'ai l'honneur de vous envoyer cette lettre au nom de tout mes camarades qui sont avec moi internés à Montlhéry et vous prie de bien vouloir nous excuser d'employer des mots aussi crus pour vous écrire mais en la circonstance ils sont nécessaires. Vous savez que voilà exactement un an que nous sommes internés à Montlhéry pour une raison que nous ignorons encore car nous n'avons jamais ni tué ni volé et cependant depuis un an que nous sommes internés nous n'avons jamais été ravitaillés ni en vêtements ni en chaussures et nous sommes absolument séparés du reste du monde. Nous sommes ici 200 personnes environ et il y en a au moins 80 % qui sont pieds nus et pour ainsi dire sans vêtements car quand nous sommes partis de Darnétal nous n'avons eu qu'une heure pour faire nos préparatifs. Nous n'avons donc pas pu prendre grand-chose et le peu que nous avions nous l'avons usé jusque la carotte. Nous voilà donc réduits à l'état de vagabonds alors que dans nos voitures nous avons du linge qui pourrit et que nous avons de l'argent dont nous ne pouvons pas nous servir. Vous êtes Français monsieur le Préfet vous avez le coeur d'un homme et peut-être celui d'un père, eh ! bien mettez vous à notre place. Si vous étiez enfermé dans un camp avec votre femme et vos enfants et que vous les voyiez pleurer de misère, quel sentiments ressentiriez-vous alors, eh ! bien monsieur le Préfet nous sommes tous des pères ici et voilà un an que tous les jours nous voyons nos femmes et nos enfants qui la plus part du temps pour ne pas augmenter nos souffrances se cachent pour pleurer. Eh ! bien monsieur le Préfet est-ce là une existence ? Non ce n'est pas une existence. Prenez une décision mais ne nous laissez pas souffrir de la sorte. Laissez-nous aller prendre nos affaires que nous avons dans nos voitures et changez-nous de camp car ici la situation est intenable. Sinon libérez-nous sous condition n'importe laquelle soit elles nous l'acceptons nous l'acceptons même si nous devons acheter des maisons et aller tous les jours à la mairie faire acte de présence. J'espère, monsieur le Préfet qu'un malheur aussi grand que le nôtre finira par vous toucher car voilà déjà un an que nous souffrons. Dans l'espoir d'une réponse qui je l'espère sera favorable, veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

« Les nomades du camp de Montlhéry » novembre 1941  
(Archives départementales des Yvelines, 300 W81/1)

## 1944, l'année de la libération pour la France mais pas pour les Tsiganes qui furent les derniers internés administratifs à être libérés en 1946



Photo : M. Vallet

1 000 nomades sont encore internés en France en décembre 1944. Les derniers nomades sont libérés du camp des Alliers à Angoulême après le 10 mai 1946. La suspicion à leur égard de la part des autorités françaises reste de mise et conditionne ces libérations tardives. Des directives du ministère de l'Intérieur, datant de juillet 1946, énoncent clairement la volonté des autorités de « profiter de certains résultats heureux » du décret du 6 avril 1940, pourtant récemment annulé, pour « conserver la stabilisation acquise de certains nomades », et « d'appliquer avec sévérité l'article 3 de la loi de 1912 relatif au carnet anthropométrique ». Le gouvernement entend ainsi, sans équivoque, continuer l'œuvre de sédentarisation entreprise avec le décret d'avril 1940.

---

**A la fin de la guerre, les Tsiganes doivent se réinsérer dans la vie quotidienne sans aucune aide extérieure.**

---



Camp Montreuil - Journal Toute la vie 29 juin 1944

A la sortie des camps, la plupart d'entre eux ont parcouru à pied et dans le plus grand dénuement, les centaines de kilomètres qui les séparaient de leur famille. Au moment de leur arrestation, les nomades avaient dû tout abandonner sur place, en particulier leurs moyens de transport et d'habitat, leur matériel de travail et leurs affaires personnelles. A leur retour, ils ont découvert que tout avait disparu, été pillé ou même vendu. Beaucoup de familles ne reprennent pas le voyage et se sédentarisent à proximité des camps où elles ont été internées.

## Le cas des Tsiganes français déportés



Parmi les Tsiganes recensés à Auschwitz, 145 Français ont pu être identifiés, tous arrivés au camp par le convoi Z de janvier 1944. Des arrestations massives sur ordre d'Himmler ont eu lieu à partir d'octobre 1943 en Belgique et dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais (ces deux départements étant rattachés au Gouvernement militaire de la Belgique).

Des familles entières furent raflées puis conduites à la caserne Dossin à Malines, en Belgique, d'où elles furent déportées vers Auschwitz. Le 15 janvier 1944 le convoi Z quitta Malines avec 351 Tsiganes de diverses nationalités capturés en France en Belgique et en Hollande.

De ce convoi Z, seule une dizaine de rescapés est rentrée à la fin de la guerre.

Une autre situation attestée par des témoignages de survivants concerne la déportation de Tsiganes, du camp de Poitiers, un groupe d'hommes transférés vers des camps de travail allemands. 64 d'entre eux ont été déportés à Sachsenhausen et 23 à Buchenwald.

On ne connaît pas les circonstances exactes de cette déportation, ni le nombre précis de survivants, mais l'on sait que parmi ces derniers, certains n'ont survécu que quelques années après leur libération, victimes de leurs conditions de détention particulièrement difficiles.

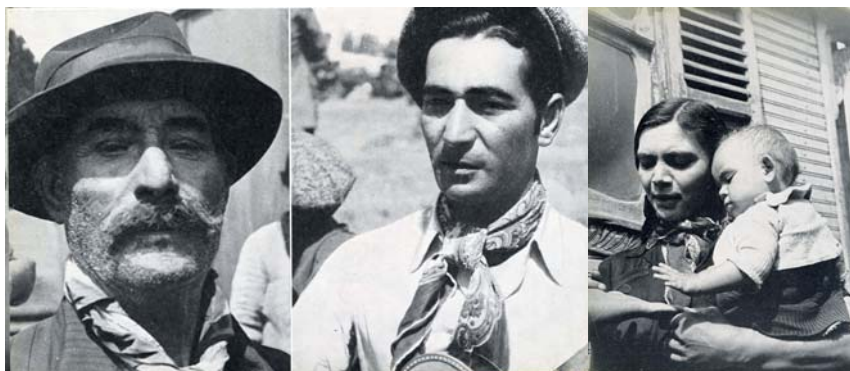


Groupe de Bohémiens au camp de Poitiers, dessin de Sonia Steinsapir, 1943

Des Tsiganes internés à Saliers ont également été déportés en Allemagne. Le 21 juillet 1943, le secrétaire général à la police de Vichy informe les préfets régionaux de la zone sud que « les nomades dangereux doivent être dirigés, les hommes sur Fort-Barraux (Isère) et les femmes sur Brens (Tarn) ». Les Tsiganes de Fort-Barraux déportés en Allemagne dans le convoi du 22 juin 1944 sont au nombre de six.

**Contrairement à ce qui se passa dans d'autres territoires occupés, les Allemands ne donnèrent jamais l'ordre de déporter les Tsiganes internés en France. Il n'y eut donc pas de déportation de masse, mais des Tsiganes ont bien été déportés individuellement pour d'autres motifs, arrestations arbitraires de l'occupant allemand, déportations dans le cadre du travail forcé ou faits de résistance.**

## Les Tsiganes sont restés absents de la mémoire collective



(Photos Serge)

Pendant longtemps, les communes où avaient été internés les « nomades » ont refoulé purement et simplement la réalité des camps. Le refoulement a fonctionné de façon si massive qu'il s'est accompagné parfois d'une dénégation. Des municipalités refusent d'admettre de nos jours qu'un camp pour les « nomades » ait existé sur le territoire de leur commune. Si certaines personnes bienveillantes ont cherché à savoir ce qui s'était passé, se sont indignées, ont voulu préserver de l'oubli la souffrance infligée, ce qui domine en général au sein de la population ou des pouvoirs locaux est une attitude d'indifférence et de rejet. D'où l'ignorance entretenue par la société à propos des persécutions commises au cours de cette période tragique contre la communauté tsigane.

Même occultation enfin du côté de l'État. Les gouvernements de la République qui se sont succédé depuis la Libération n'ont pas cru bon d'expliquer quel traitement avait été appliqué aux Tsiganes de France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il n'y a pas de Mémorial national leur rendant hommage. L'État pratique à de rares exceptions près une politique du silence. La France n'a jamais reconnu officiellement que des personnes avaient été internées pour des motifs raciaux sur son territoire, et encore moins grâce au concours des autorités françaises.



Peu de Tsiganes ont perçu des indemnités ou reçu une carte d'interné leur ouvrant droit à une pension. Nombreux sont ceux qui par méconnaissance des démarches administratives n'ont jamais fait la demande. Pour recevoir une carte d'interné, il fallait que les internés fournissent la preuve de leur internement. Seuls les anciens internés des camps dont l'histoire a été retracée ont pu faire valoir leurs droits. La carte d'interné qui leur a été attribuée est une carte « d'interné politique ».

**La société a donc choisi l'amnésie plutôt que la (re)connaissance de ce qu'avait vécu le peuple tsigane sous l'Occupation et Vichy... et même pendant quelques mois après...**

# Le génocide des Tsiganes européens

« N'oublie pas » dessin Ferdinand Koci



Les Tsiganes furent persécutés par le régime nazi et ses alliés dans toute l'Europe, et leur destin fut en de nombreux points parallèles à celui des Juifs.

Les Tsiganes subirent l'internement, le travail forcé et la déportation dans les camps de concentration et d'extermination.

Les « Einsatzgruppen » (groupes d'intervention) assassinèrent des dizaines de milliers de Tsiganes dans les territoires de l'Est occupés par les Allemands.

Les nazis incarcérèrent des milliers de Tsiganes dans les camps de concentration de Bergen-Belsen, Sachsenhausen, Buchenwald, Dachau, Mauthausen et Ravensbrück.

Des milliers d'entre eux furent tués dans les camps d'extermination de Chelmno, Belzec, Sobibor, Treblinka et Auschwitz-Birkenau.

On ne connaît pas exactement le nombre de Tsiganes tués au cours de la Seconde Guerre mondiale. Bien que des chiffres exacts ou des pourcentages ne puissent pas être vérifiés, les historiens estiment que les Allemands et leurs alliés auraient exterminé de 40 à 90% (selon les régions) de la communauté Tsigane européenne.

Après la guerre, la discrimination contre les Tsiganes ne cessa pas, la République fédérale d'Allemagne décida que toutes les mesures prises contre les Tsiganes avant 1943 relevaient d'une politique légitime de l'Etat et ne nécessitaient pas de réparations.

Le Chancelier allemand Helmut Kohl reconnut formellement la réalité du génocide des Tsiganes en 1982. Mais à cette date, la plupart des victimes susceptibles de toucher des réparations conformément à la loi allemande étaient déjà décédées.

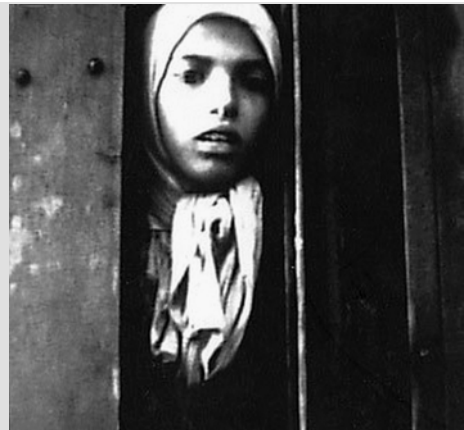


Détail : Peinture de Wladyslaw Siwek, 1946 (coll. Musée d'Etat d'Auschwitz-Birkenau)

Le « camp de familles » (Familienlager) ou camp tsigane (Zigeunerlager) d'Auschwitz-Birkenau, ouvert en 1942, regroupaient 20 000 personnes.

Le médecin chef d'Auschwitz, le docteur Mengele, y procéda à des expérimentations pseudo-médicales, notamment sur des enfants tsiganes marqués du sigle « population-test » pour l'hygiène raciale dont le but était d'éliminer les races inférieures. Des médecins nazis utilisèrent également des prisonniers tsiganes dans des expériences médicales dans les camps de Ravensbrück, du Natzweiler-Struthof et de Sachsenhausen.

En mai 1944, les Allemands décidèrent de liquider le camp tsigane d'Auschwitz. Alors que les SS l'entouraient, ils trouvèrent face à eux des Tsiganes armés de barres de fer et prêts à se battre. Les Allemands reculèrent et reportèrent la liquidation. Celle-ci eut lieu le 2 août 1944, nuit pendant laquelle 3 000 Tsiganes furent exterminés. Sur les 23 000 Tsiganes déportés à Auschwitz 19 000 périrent.



Cette photographie a longtemps été icône pour la déportation des Juifs des Pays-Bas. Mais une enquête, menée en 1994 par le journaliste Wagenaar révèle que la jeune fille qui montre sa tête entre les portes du wagon n'est pas Juive mais Tsigane. Anna Maria (Settela) Steinbach (December 23, 1934) a été gazée le 31 juillet 1944) au camp d'Auschwitz-Birkenau

# Une mémoire française

## Les Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1946



Camp de Montreuil-Bellay – (archives J. Sigot et J.-C. Leblé)

**2010 une année de mémoire consacrée à l'internement des nomades de 1939 à 1946**  
<http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/>

**Cette exposition est une synthèse documentaire réalisée à partir des documents suivants :**

**Les Tsiganes. Une destinée européenne** / Henriette Asséo. Ed. Gallimard, 1994 (coll. Découvertes)

**Nomades et nomadisme : le cas de la France 1895-1912** / Christophe Delclitte. Mémoire de maîtrise en sciences politiques. Université de Paris VIII, 1995

**La France et les Tsiganes** / Emmanuel Filhol BT2 n°87 Mouans : PEMF, 2006

**Les Tsiganes en France : un sort à part, 1939-1946** / Emmanuel Filhol ; Marie-Christine Hubert. Ed. Perrin, octobre 2009

**La mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France 1940-1946** / Emmanuel Filhol ; Jacques Sigot. Cercle d'étude de la déportation et de la Shoah, mercredi 2 juin 2004

**Tsiganes : 1940-1945 le camp de concentration de Montreuil Bellay** / Kkrist Mirror. Paris : Emmanuel Proust Editions, 2008

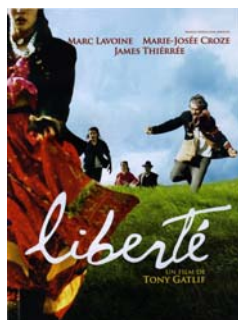
**Un exemple d'exclusion : l'internement des nomades dans l'actuelle région des Pays de la Loire 1939-1946.** ONAC. (sd.)

**Un camp pour les bohémiens, Mémoire du camp pour nomades de Saliers** / Mathieu Pernot, Actes Sud 2001  
**Ces barbelés oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes... et pour les autres - Montreuil-Bellay 1940-1945** / Jacques Sigot. Chateaufort-les-Martigues (13220) : Wallada, 1994

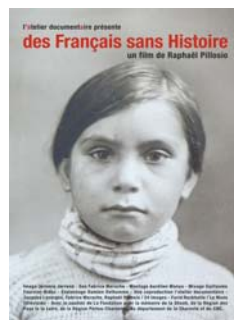
**L'internement des Tsiganes en France 1939-1946** / Jacques Sigot, in : « Les chemins de la mémoire » n°108 (juin 2001)

**Peuple tzigane : la mémoire et l'oubli.** Dossier de presse de l'exposition du centre d'histoire de la résistance et de la déportation, Lyon 21 juin-9 décembre 2007

**Site Internet des amis de la mémoire du camp tzigane de Montreuil Bellay** - <http://memoire.du.camp.free.fr/>  
**Un camp pour les Tsiganes. Saliers 1942-1944.** Dossier pédagogique (Isabelle Debilly)



« Liberté »  
**un film de Tony Gatlif**  
Inspiré de faits réels, « Liberté » traite du sort des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale. Tony Gatlif dépeint une histoire dramatique et réussit le tour de force de faire d'un sujet lourd, une œuvre jubilante de vie.



**Des Français sans Histoire**  
**un film de Raphaël Pilloso, documentaire de 84 mn**

Des citoyens français été interné en tant que "Nomade" durant la Seconde Guerre mondiale.

A la recherche des dernières traces de ce passé ce film raconte cette histoire totalement méconnue et oppose les lieux qui taisent cette Histoire aux témoignages des quelques internés encore vivants qui ont vécu cette tragédie.

Le projet est parrainé par le cinéaste Tony Gatlif. Il est encadré par un comité scientifique : Henriette Asséo, Emmanuel Filhol, Marie Christine Hubert, Alain Reyniers, Jacques Sigot.

Il est porté par un comité d'organisation composé des associations suivantes : ANGVC (Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques) / ASNIT (Association Sociale Nationale Internationale Tzigane) / FNASAT-Gens du voyage (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) / LDH (Ligue des Droits de l'Homme) / MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) / Romani Art / UFAT (Union Française des Associations Tsiganes)

